



## Prime / trop perçue / regul salaire

Par **roroxane**, le **10/12/2011** à **09:59**

Bonjour,

voila je rencontre 2 problèmes. tout d'abord, je reçois tous les mois une prime par rapport au chiffre d'affaire réalisé le mois précédent. je connais le montant de ces primes à chaque fin de mois. Or suite à une erreur dans la base de donnée de mon entreprise, la prime que je devais recevoir fin novembre (par rapport au chiffre réalisé fin octobre) a été revu à la baisse (de 450 € je passe à 290€) et cette modification ne nous a été transmise que mi novembre (donc impossible de pouvoir modifier cette prime pour en avoir une meilleure). Est-ce normal, légale?

De plus pour la 2ème fois en moins de 6 mois, mon entreprise de fais une régul sur salaire car elle se rend compte que j'ai trop perçue. La première fois il s'agissait de 70 € mais aujourd'hui il s'agit de 150 €. A-t-on le droit de nous reprendre des primes déjà versées ?

Dans l'attente de votre réponse,  
Cordialement,

Par **pat76**, le **11/12/2011** à **16:13**

Bonjour

Par rapport à votre contrat est-ce que le montant des primes que vous percevez est conforme?

Vous avez eu un trop perçu sur les primes uniquement? L'employeur peut le prouver en se basant sur la clause de votre contrat?